

**PAR COURRIEL**

Québec, le 20 février 2023

Madame Isabelle Arcès  
Directrice générale et préfère-trésorière  
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur  
51, rue Principale  
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) J0J 1Z0

N°Tel. : 5804155

Madame,

Je vous informe que le règlement RE-301 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, par lequel le conseil décide un emprunt de 1 000 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Kyla Chastanay, CPA auditrice  
Directrice de la normalisation,  
de l'information financière et du financement